

Bulletin communal

N° 47

Présents : Yves DURBET, François ANDRE, Michel FRUMILLON, Véronique VALET, Danielle BOCHET, Marie-Claude DARBEL, Jean DURIEUX, Sabine BAROU-MORRUGARES, Patrick ALLARD, Patrick DEIANA.

Absents représentés : Annie ANESA (procuration à Yves DURBET)
Jean-Jacques BEROU (procuration à Jean DURIEUX)
André BOCHET (procuration à Danielle BOCHET)

Absents : Olivier POLAUD, René VOISIN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
25 avril 2006

Ordre du jour

- 1 - Emplois saisonniers
- 2 - Programme Local pour l'Habitat
- 3 - Régime indemnitaire
- 4 - Constitution d'une S.E.M.L.(énergie et télé-services)
- 5 - Droits de préemption
- 6 - Enfouissement des réseaux secs rue St Martin
- 7 - Ventes de terrain
- 8 - Remembrement aménagement
- 9 - Questions et informations diverses

Etat-Civil

Néant

... .. DÉCISIONS

Approbation du compte rendu de la réunion du 16 mars 2006 après rectification du paragraphe 10. Il fallait lire 0,10 € par habitant au lieu de 0,50 €.

1 – Emplois saisonniers

- Le conseil municipal accepte de renouveler l'emploi saisonnier aux services techniques pour une durée de six mois.

Vote : unanimité

- Comme chaque année, la commune embauche des jeunes d'Hermillon durant l'été pour réaliser divers travaux d'entretien. Le conseil municipal autorise le maire à signer les contrats de travail correspondants.

Vote : unanimité

2 - Programme Local pour l'Habitat

Yves Durbet indique au conseil que la Communauté de communes cœur de Maurienne a décidé de mettre en œuvre un Programme Local de l'Habitat. Une étude a été réalisée pour définir les besoins en logements sur le territoire de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire présente le programme d'actions, à savoir :

- promouvoir un habitat diversifié en soutenant les opérations d'habitat localitatif social
- reconquérir les logements vacants
- se doter d'un parc de logements d'urgence et transitoires
- maîtriser le foncier
- organiser l'action collective

Monsieur le Maire demande au conseil

de bien vouloir se prononcer sur ces actions et sur les moyens à mettre en œuvre pour mener à bien cette opération. Il propose de déléguer la compétence habitat à la Communauté de Communes cœur de Maurienne.

Vote : unanimité

3 – Régime indemnitaire

Suite à la modification du tableau des effectifs, il est proposé d'instaurer le régime indemnitaire pour les adjoints administratifs.

Vote : unanimité

4 – Constitution d'une S.E.M.L. (énergie et télé-services)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les raisons qui ont conduit la commune à constituer, avec d'autres collectivités territoriales de Maurienne, une société d'économie mixte locale. L'intérêt de ce type de société est de :

- faire face aux exigences de l'ouverture du marché
- participer à la conservation d'un service public de qualité et de proximité
- développer de nouveaux services
- investir dans des projets industriels tels que la création d'une micro-centrale et l'extension du réseau fibre optique.

Le conseil, après avoir délibéré, décide de la constitution d'une Société d'Economie Mixte Locale et nomme Yves Durbet comme administrateur.

Vote : unanimité

Horaires médiathèque

Du 10 avril au 16 juin 2006

- Lundi, Jeudi de 13h15 à 16h15
- Mercredi de 13h15 à 18h15
- Vendredi de 13h15 à 17h15 et de 18h à 19h30

Emplois d'été

Réunion
le vendredi 19 mai 2006
à 18 heures

Appel du 18 juin

La cérémonie se déroulera le
dimanche 18 juin 2006 à
18 h 30 devant le monument
aux morts

Patchwork

Exposition
les 20 et 21 mai 2006
à la salle polyvalente

Partagez vos vacances Devenez familles d'accueil

Pour partager la chaleur de
votre foyer cet été, contacter
le Secours Catholique
297 rue de la Martinière
Bassens
73008 Chambéry cedex
Tél. : 04.79.60.54.00

Journée de la Platière

Elle aura lieu le 17 juin 2006

5 – Droits de préemption

Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles :

- D 2351, D 2353, D 473, D 474, D 477 « Au Grand Commun »
- E 522, E 523 « La Tour »
- D 2058 « rue du Four »

Vote : unanimité

6 - Enfouissement des réseaux secs rue St Martin

Le Maire présente les devis estimatifs établis par la Régie d'Electricité et de Téléservices pour réaliser des travaux nécessaires à l'enfouissement des réseaux secs de la rue St Martin.

- travaux de génie civil: 13 387,50 €
- travaux d'électricité: de 8 383,90 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal désigne la Régie d'Electricité et de Téléservices bureau d'étude/maître d'œuvre et sollicite EDF et le SDESS pour accord et subventions.

Vote : unanimité

7 - Vente de terrains

Le Maire présente deux demandes d'achats de terrain appartenant à la commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte la vente des parcelles n° C1714 et C1716 situées à Longefan, à la SCI les Tulipes, pour un prix de 18 € le m²

Vote : 7 « pour » à 18 €

3 « Pour » à 15 €

3 « Pour » à 20 €

- accepte la vente d'une partie de la parcelle n° 5 située au Contamines, à Maurienne Poids Lourds, pour un prix de 15 € le m².

Vote : unanimité

8 - Remembrement-aménagement

L'arrêté officialisant le transfert de propriété a été signé par Monsieur le Préfet le 11 avril. A cette date vous êtes attributaires de vos nouveaux terrains. Afin de pouvoir réaliser les différents travaux de viabilisation ou de remise en état, le conseil municipal valide un questionnaire destiné à chaque propriétaire.

Vote : unanimité

... .. INFORMATIONS

Michel Frumillon nous informe que la personne retenue dans le cadre de l'emploi tremplin a pris ses fonctions pour assurer l'organisation du salon du livre.

Jean Durieux nous informe que le SIRTOMM signale régulièrement l'éventration des sacs poubelles par les chiens et les chats.

Sabine Barou-Morrugarès nous informe du succès de la matinée « œufs de Pâques »

François André nous informe

- ↗ des devis reçus concernant le mur de soubassement de l'école
- ↗ que les travaux d'enrobée des trottoirs du quartier de Parapet ont débuté
- ↗ d'un concert de musique à la salle polyvalente d'Hermillon le vendredi 23 juin

↗ de la fête des mères le samedi 27 mai à 18 h 30

↗ que la commune est inscrite au concours des villages fleuris.

Yves Durbet informe

- ↗ qu'une subvention du conseil général d'un montant de 4 765 € a été attribuée dans le cadre de la requalification de la RD77